



**La chapelle et les
monuments aux morts
de notre commune
retrouvent leur éclat !**

NUMÉROS UTILES

Mairie, services municipaux, sociaux et culturels

MAIRIE

Ouverte du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mmes Claudie CHARIER,
Laëtitia BOUGNAUD
et Nassima PIRUS

05 49 42 50 09

contact@rochespremarieandille.fr
Facebook - Intramuros

SERVICES LOCAUX

École élémentaire 05 49 42 10 33
Directeur : M. Yann BRETON

École maternelle 05 49 42 10 35
Directeur M. Nicolas SAUZE

Accueil périscolaire 05 49 42 10 36
de 7h30 à 8h45 et de 16h00 à 18h30

Restaurant scolaire 05 49 42 41 85

Halte-garderie « Chat Perché »

• Roches-Prémarie-Andillé 05 49 03 30 80

• La Villegieu-du-Clain 05 49 42 08 43

Relais petite enfance 07 56 15 00 36
Recherche d'un mode d'accueil : crèche,
assistant(e) maternel(le)
Informations administratives pour l'em-
ploi d'un(e) assistant(e) maternel(le)

Bibliothèque municipale 05 49 42 81 68
Mme WAGON
biblio.roches.premarie@orange.fr

Centre technique municipal 05 49 42 52 48

Salle polyvalente Le Clos 05 49 42 02 14

Salle des Associations 05 49 50 01 09

Salle communale d'Andillé 05 49 42 55 95

Stade municipal 05 49 42 55 59

Aquarium 05 49 42 45 21

Agence
postale communale 05 49 42 50 09

SERVICES INTERCOMMUNAUX

Centre social L'Arantelle
Secrétariat 05 49 42 05 74

Assistante sociale 05 49 00 51 30
Le mardi et le jeudi sur rdv

C.L.I.C. 05 49 54 38 62
Réseau Gérontologique du Val de
Vonne : aide au maintien à domicile

A.D.M.R. 05 49 54 06 91
Bureau de La Villegieu-du-Clain
Aide à domicile en milieu rural
Aides ménagères pour malades,
handicapés, plus de 60 ans, futures
mamans

APA 08 10 86 20 00
Aide Personnalisée à l'Autonomie

L'Envol
Association intermédiaire,
aide à l'emploi 05 49 88 91 29

Communauté de Communes
de La Villegieu-du-Clain 05 49 89 02 89
Déchetterie 05 49 89 02 89
Mission Locale 05 49 53 56 48

ALIMENTATION

Boucherie des Roches 09 87 46 38 43

Boulangerie, pâtisserie 05 16 52 86 08

SPAR Supérette 05 49 39 26 57

Vergers de Chézeau 05 49 88 33 14

La ferme Bidaud 06 80 91 14 92

Séverine et Thierry BIDAUD

Le Refuge Food & Coffee 09 88 49 82 97

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Infirmières 06 48 88 25 28

Sandrine DEMARCONNAY

Nicolas LENOIR

Gwendoline ANTELME

Médecins généralistes 05 49 42 06 16

Brigitte LAMOME, Florian DESHAYES,

Pauline PAGEAU

Médecin ostéopathe 05 49 43 90 77

A. VAN DER MEERSCH

Orthophonistes

Julie LE GUERN 06 60 86 95 08

Chloé VACHERON 06 75 34 11 49

Masseur Kinésithérapeute 05 49 42 84 18

Laurent CHAUMILLON

Dentiste 05 49 42 40 30

Agnès SADOUX

Psychologue Clinicienne 06 77 85 60 42

Emily DUBOURG

Pharmacie 05 49 42 50 62

Romain MASET

Art-thérapeute

Nathalie SAVIGNY 06 73 94 52 30

SAMY - Aide à la personne

Matthew NIORT 06 34 59 16 92

Yohann OLLIVIER 06 71 89 65 78

Massages - Un temps pour soi
06 07 43 79 50

Soins énergétiques

Linda MOREAU 07 88 68 84 04

Accompagnement éducatif et social

Carbone Cristian 06 22 89 49 48

AUTRES ENTREPRISES ET ARTISANS

VFTP

Travaux publics 06 36 40 31 31

Bâtiment

Prod, métallurgiques

Bacacier, Métal SA 05 49 42 50 80

Peinture, revêtement de sol

Ludovic POTHON 06 43 75 09 88

SARL LE BARON 05 49 42 53 53

Entreprise générale du bâtiment,
neuf et rénovation

SAS SILLAS & FILS 05 49 42 51 74

Terrassements TP

Sébastien BRIDIER 06 11 68 27 31

Electricité

JVélec Jérôme VACHON 07 84 23 16 44

MARIUS ELEC 07 50 36 62 07

SOVEREME

Machines à bois 05 49 57 13 39

LBG HABITAT Création, Rénovation et
Aménagement intérieur et extérieur

07 60 58 22 92

Plombier chauffagiste

AG Energies 06 82 72 88 53

Travaux de maçonnerie générale

et gros œuvre de bâtiment

David DOIDI 06 78 66 95 03

Couverture zinguerie

Nicolas AUDEBERT 06 26 58 43 99

Travaux publics VFTP

Florian VERGNAUD 06 36 40 31 31

Conseil expertises et animations

naturalistes J&B Biodiversity

07 67 20 83 30

M.B. 86 petits travaux bricolage

07 59 63 16 06

BS Paysages entretiens espaces verts

06 32 93 59 84

ACTIVITÉS DE SERVICES

LP Beauty (institut) 07 85 51 58 45

Mel'Coiff,

coiffeuse à domicile 06 79 65 92 42

Garage DESHOULLIERES 05 49 42 02 42

EURL Jérémie, entreprise de nettoyage
et espaces verts 06 22 86 72 77

Coopérative agricole Terrena Poitou
à Andillé 05 49 42 50 05

Centre Ouest Céréales
à Ablet 05 49 42 44 39

Salon de coiffure mixte
« Atelier Création » 05 49 42 04 24

Traductrice allemand-français

E. CURTAT-BROUSSE 05 49 42 70 04

Ecurie de Sainval, poney-club,
élevage, Toucheronde 06 38 37 59 38

Bureau d'études en Electricité

BE INFINITY
Gaël GUERIN 07 71 62 43 41

GRTI - dépannage électronique et
informatique / création de site web
Guillaume RATO 06 40 84 42 28

Architecte intérieur AM esquisse

A. MONGIATTI 06 82 48 97 87

Mandataire assurance Axa

Christelle CHARGELÈGUE 07 87 80 45 63

Écrivain public

Ingrid AUBRY-SARRIOT 06 63 96 22 41

H2O at home 06 24 78 37 88

Le corps conscient

Bruno BLAS 06 21 78 03 01

SL Auto 86 : mécanicien à domicile

07 68 03 72 89

ESPRIT RIDER : réparation et vente de
vélos 06 13 59 05 64

Wash&Clean Vap' 06 07 58 25 01

Nous n'avons publié que des infos « visibles ». Nous savons qu'il existe d'autres structures qui ne souhaitent pas apparaître au grand public (parce que s'adressant uniquement à des professionnels par exemple), et nous ne sommes pas à l'abri d'erreurs ou d'oublis. Si vous voulez figurer (ou ne plus figurer !) dans notre prochaine édition ou modifier un détail, corriger une erreur, contactez-nous. Merci.



Chères habitantes,
chers habitants,

Je m'adresse à vous pour la première fois en tant que maire. Une des orientations souhaitées pour ce nouveau mandat est de permettre une plus grande communication entre les habitants et la collectivité. Alors, quoi de mieux que de commencer par changer le nom de notre journal communal « Parlons en » va devenir...

Nous vous invitons à choisir ce nouveau nom parmi les propositions du conseil à la fin de ce journal.

Soucieux de favoriser les échanges, nous attachons une importance particulière au dialogue avec les habitants et à la diffusion des informations qui font vivre notre commune. Des changements vont également être apportés afin de répondre aux attentes, ainsi, le site Internet et l'application Intramuros permettront l'accès à l'information.

Parmi les premières décisions prises par cette nouvelle équipe figure le vote du budget 2026. Il a été réalisé sans augmentation du taux d'imposition des taxes et en prenant en compte le grand projet de rénovation du centre socioculturel et de la salle du Clos, qui s'étalera sur deux années. Le contexte mondial actuel nous amène à faire preuve d'une vigilance accrue quant aux coûts supplémentaires susceptibles d'être engagés. Nos investissements vont se porter sur nos écoles qui restent l'une de nos priorités. Nous investirons également dans un nouvel équipement pour le restaurant scolaire, il nous tient à cœur d'offrir aux enfants une alimentation saine et locale. Nous soutenons nos associations et notre centre socioculturel afin de dynamiser notre commune et de renforcer le lien social. Afin d'enrichir la vie locale, le projet de création d'un comité des fêtes verra le jour. Sur le plan de l'urbanisme, un nouveau lotissement est en projet. L'amélioration des infrastructures afin de sécuriser nos axes routiers et l'entretien de la voirie vous seront bientôt dévoilés.

Notre bibliothèque continuera d'évoluer également avec de nouveaux instruments de musique et une large proposition d'activités culturelles.

L'étendue de notre commune et de nos espaces verts nécessite une attention soutenue, leur entretien demeure une priorité, même s'il mobilise d'importantes ressources en temps.

Nous renouvelerons donc du matériel d'entretien.

Ces quelques lignes permettent d'établir les orientations de notre commune Roches-Prémarie-Andillé.

Je vous souhaite un très bel été et prenez soin de vous, et n'oubliez pas de voter pour le nouveau nom de votre journal !

Votre maire, **Céline Pougand**



SOMMAIRE

› Budget	p. 4-5
› Infos locales	p. 6-7-8-9
› Trombinoscope	p. 10-11
› Associations	p. 12-13
› Nouvelles entreprises	p. 13
› Vie municipale	p. 14-15-16-17-18-19
› État civil	p. 19
› Agenda	p. 20

Directeur de la publication :

Céline POUGNAND, Maire

Conseillère déléguée :

Séverine VACHON

Ont collaboré à ce numéro :

Chantal Calendrier, Céline Joint,
Agathe Catrou

Crédits photos :

Mairie de Roches-Prémarie-Andillé,
stock.adobe.com

Réalisation graphique et impression :

Imprimerie Sipap - Poitiers

Mairie de Roches-Prémarie-Andillé

21 Route de Poitiers - 86340 Roches-Prémarie-Andillé - 05 49 52 50 09
contact@rochespremarieandille.fr

Facebook, Intramuros

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Budget communal pour 2026

Le budget détaillé est consultable en mairie

Comment se présente le budget communal ?

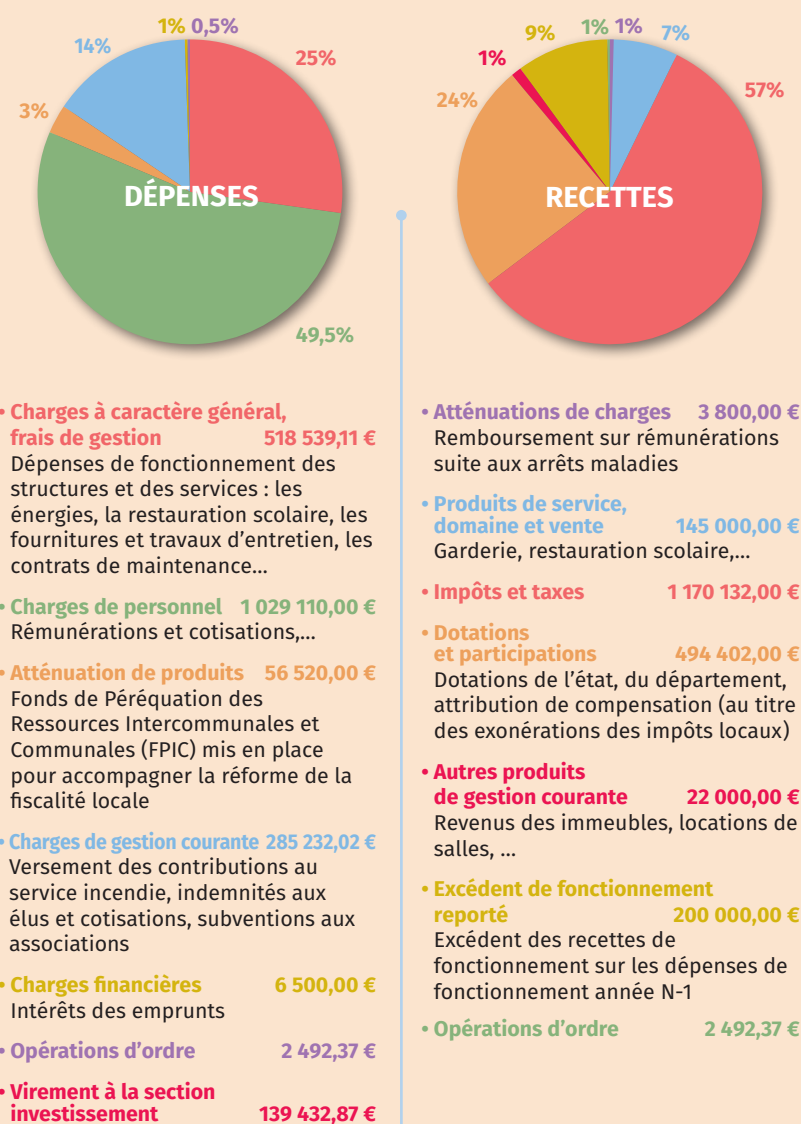
Le budget est l'acte par lequel est prévu et autorisé l'ensemble des ressources et des charges des collectivités territoriales. Le budget local comprend deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement, chacune à l'équilibre.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagé par cette section constitue l'épargne brute. Elle est utilisée en priorité au remboursement du capital et permettra d'alimenter le financement des investissements prévus par la collectivité.

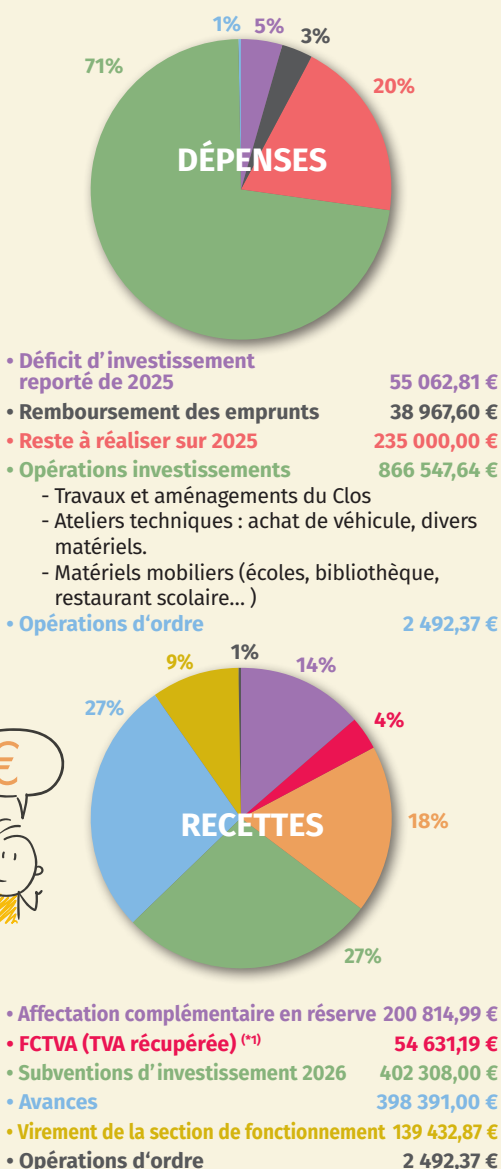
FONCTIONNEMENT	Les dépenses de fonctionnement représentent les dépenses réalisées pour sa gestion quotidienne. Il s'agit principalement des dépenses de personnel, de fonctionnement général, et des dépenses d'intervention.	Les recettes proviennent des recettes fiscales, des dotations de l'État, et des produits d'exploitation des services (restauration scolaire, garderie...), produits d'occupation et d'utilisation du domaine public.
INVESTISSEMENT	Les dépenses d'investissement concernent l'ensemble des dépenses qui donnent lieu directement ou indirectement à l'augmentation durable du patrimoine de la collectivité et qui contribuent à son désendettement.	Les recettes comprennent les subventions d'équipement, des dotations (FCTVA, réserves), les avances et emprunts, et le virement de la section de fonctionnement.

Le budget total de la commune est de 3 235 896,99 € réparti sur la section de fonctionnement pour 2 037 826,37 €, sur la section d'investissement pour 1 198 070,62 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT



(*) Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement

Taux d'imposition 2026

Le conseil municipal du 29 avril a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la part communale sur le foncier bâti et non bâti. Toutefois vous constaterez :

- Une augmentation de 0,8 % correspondant à la revalorisation décidée sur le plan national
- Une augmentation des taxes de la communauté de communes de 3 %



Taxes	Base d'imposition 2024	Taux d'imposition communal 2024	Base imposition 2025	Taux d'imposition communal 2025	Base d'imposition 2026	Taux d'imposition communal 2026	Produits attendus 2026
Taxe foncière (bâti)	2 087 000 €	31,54 %	2 189 250 €	31,54 %	2 229 000 €	31,54 %	703 027 €
Taxe foncière (non bâti)	83 741 €	31,90 %	75 996 €	31,90 %	76 700 €	31,90 %	24 467 €
Taxe habitation (maisons secondaires)	116 837 €	19,59 %	90 995 €	19,59 %	83 900 €	19,59 %	16 436 €

Les emprunts en cours

Objet du prêt	Montant	Organisme prêteur	Taux %	Durée	Début	Echéance	Versement annuel des intérêts et du capital
Restaurant scolaire 1	200 000 €	Crédit Agricole	4.68	20 ans	2008	06/2028	15 456,96 €
Agrandissement des écoles	500 000 €	Crédit Agricole	1.63	20 ans	2016	05/2036	29 312,86 €

Subventions attribuées en 2026

Noms des bénéficiaires	Montants accordés
Coopératives scolaires	
École élémentaire	6 840,00 €
École maternelle	4 460,00 €
B.C.D. (Bibliothèque Centre Documentaire)	1 000,00 €
L'Arantelle	
Contrat local d'accompagnement scolaire	1 070,00 €
Subvention ordinaire	28 941,00 €
Fête du Clos	1 242,00 €
Atelier pêche	491,00 €
Associations	
A.P.E.	450,00 €
Anciens combattants	200,00 €
Chasse (ACCA)	300,00 €
Club des amis du clos	150,00 €
EMIL	300,00 €
Fêtons Andillé	150,00 €
JAD LES ROCHES (Jeunes Amis de la Danse)	500,00 €
Judo	900,00 €
Les Roches en Flèche	500,00 €
SCA Smarves et clain Athl 86	700,00 €
Voxendièse	150,00 €
Banque alimentaire de la Vienne	150,00 €
Fonds solidarité logement	150,00 €
Prévention routière	150,00 €
Epicerie Sociale	150,00 €
Total	48 944,00 €

Commémoration du 8 mai 1945 : un premier hommage empreint de mémoire

Le 8 mai dernier, notre commune s'est réunie devant les monuments aux morts de la Chapelle de Roches-Prémarie et du cimetière d'Andillé pour commémorer la Victoire de 1945. Cette cérémonie revêtait une dimension particulière puisqu'il s'agissait de la première commémoration du 8 mai conduite par Céline Pougnaud depuis son élection.

Aux côtés des anciens combattants, des élus des communes de La Villegie du Clain et d'Aslonnes, des porte-drapeaux et de nombreux habitants, cette cérémonie a permis de rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont combattu pour la liberté et la paix.

Les enfants de l'école de la Saulée ont également participé à cette cérémonie à travers la lecture du poème "Liberté" de Paul Éluard.

Merci à toutes et tous de votre présence.

Le devoir de mémoire unit les générations autour des valeurs de la République.



INFO TRAVAUX :

Les travaux de voirie 2026, comprenant notamment la pose d'enrobés, l'aménagement de quelques trottoirs et parkings, ainsi que l'entretien de fossés, se sont déroulés au cours du mois de mai 2026, principalement sur la rue de Gènebrie, la route d'Andillé et la route de Pouzac.

L'équipe municipale travaille désormais à la réalisation d'un audit voirie et sécurité routière. Celui-ci sera présenté lors d'une réunion

publique prévue en septembre 2026. Les projets envisagés pour 2027, tant au niveau communal que départemental, sont également en cours d'étude.

Comme vous l'avez probablement constaté, les travaux de rénovation du Clos ont démarré. Ils se déroulent normalement, nous y consacrerons un article complet dans le prochain bulletin municipal.



Elle propose deux services essentiels : le portage de repas et la téléassistance, visant à préserver autonomie, sécurité et bien-être.

Le portage de repas maintient le lien social et participe à la prévention de la dénutrition.

La téléassistance repose sur une centrale d'écoute dédiée, avec deux offres :

- À domicile : alerte en cas de chute ou malaise.
- Mobile : dispositif géolocalisable pour une intervention rapide.

Présence Verte Services est partenaire de votre commune et vous donne accès à des tarifs préférentiels.

Marie BESSAFI

Chargée de développement partenariat

Tél. : 06 26 57 26 94

mbessafi@pvs86.fr

TRAVAUX RUISSEAU DES DAMES

Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud est la collectivité qui exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur le territoire.

Des travaux de restauration du ruisseau des Dames en aval du pont de la route de Poitiers sont prévus (fin juin 2026).

Après échange avec le conseil municipal, il a été décidé de conserver quelques vestiges de l'ancien lavoir, tout en améliorant la morphologie du lit. Le retrait des planches et de seulement deux plots en béton sur toute la rangée, permettra de supprimer la chute d'eau difficilement franchissable par les espèces.

Afin de conserver un cheminement piéton, des blocs seront installés dans le lit du cours d'eau à l'instar de "pas japonais".

Des aménagements en pierres appelés "banquettes" et "radiers" seront réalisés dans le lit pour améliorer les hauteurs d'eau et les vitesses d'écoulement, plus propices à la vie piscicole.

Une partie de la berge sera renaturalisée par retrait des éléments bétonnés. L'autre partie sera conservée pour l'aspect patrimonial.

Ces travaux, d'une durée d'une semaine environ, sont financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département de la Vienne et le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud.

Anne BRANGEON

Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud

26 Av. Henri Petonnet - 86370 Vivonne

05.49.37.81.34 - 06.80.98.12.41 - www.clainsud.fr

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : UN ESPACE VIVANT, CRÉATIF ET OUVERT À TOUS !

L'éveil musical pour les tout-petits

En mars, la bibliothèque a vibré au rythme de deux ateliers d'éveil musical pour les 0-3 ans, organisés en partenariat avec l'EMIL. Vingt-quatre petits explorateurs ont découvert, touché et expérimenté les sons avec émerveillement. Un moment magique pour éveiller la curiosité et le plaisir de la musique dès le plus jeune âge !



À la découverte des origines : la paléontologie s'invite à la bibliothèque

Les cinq classes de l'école primaire ont vécu une aventure scientifique passionnante au retour des vacances d'avril. Grâce à Emilie, médiatrice scientifique de l'Espace Mendès France, les enfants ont exploré le thème 2026 « Origines » dans le cadre de l'opération « La science se livre ». Armés de pinceaux et de pelles, nos jeunes paléontologues

ont fouillé, découvert et identifié des fossiles de dracorex, tyrannosaure, archaeopteryx et bien d'autres. Une immersion ludique et pédagogique pour comprendre l'évolution de la vie sur Terre !



Premier Tournoi de jeux vidéo : bravo à nos champions !

Le mois d'avril a marqué le lancement du premier Tournoi de jeux vidéo du réseau des bibliothèques des Vallées du Clain, animé par François Ranck de la Bibliothèque Départementale de la Vienne. Huit bibliothèques du réseau ont participé à cet événement ludique et convivial. Félicitations à Ludivine et Sélène, grandes gagnantes de notre bibliothèque, qui représenteront fièrement notre commune lors de la finale à Nieuil l'Espoir !

S'inscrire, emprunter, découvrir... c'est gratuit !

L'inscription à la bibliothèque est gratuite pour tous. Venez profiter de nos collections variées.

Besoin d'aide ou d'informations ?

N'hésitez pas à venir nous rencontrer. Nous serons ravis de vous accompagner dans vos découvertes et de vous présenter nos ressources numériques gratuites.

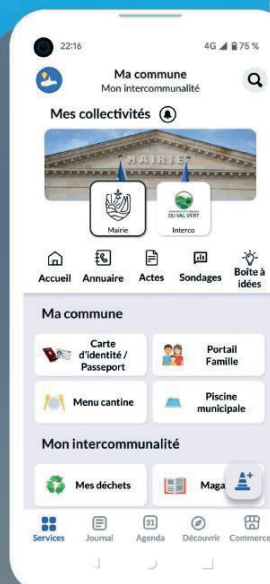
La bibliothèque, c'est bien plus que des livres : c'est un lieu de vie, de partage et d'émerveillement pour tous les âges !

Les prochains rendez-vous à ne pas manquer sont notés dans l'agenda à la fin de ce bulletin, pour plus d'informations contactez la bibliothèque au 05 49 42 81 68 ou par mail : biblio.roches.premarie@orange.fr



IntraMuros

L'application mobile des collectivités



- Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone
- Tapez « IntraMuros » dans la barre de recherche et téléchargez l'application
- Recherchez et sélectionnez votre commune
- Activez les notifications qui vous intéressent
- Recevez les notifications sur votre smartphone et découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours

Une application pensée pour vous simplifier la vie au quotidien. Elle vous informe, vous alerte et vous permet de participer facilement à la vie de votre commune, en temps réel.

Les commerces de la commune peuvent disposer d'un espace dédié sur IntraMuros pour valoriser leur activité et communiquer directement avec les habitants. Pour en bénéficier et connaître les modalités de création, rapprochez-vous de la mairie.



Téléchargement gratuit



NOS ENFANTS FACE AUX ÉCRANS !

La CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) est une association loi 1901 composée de professionnels de santé libéraux d'un même territoire, engagés sur la base du volontariat. Elle œuvre autour de missions communes à l'ensemble des CPTS au niveau national, adaptées aux besoins spécifiques de chaque territoire : Accès aux soins / Parcours de soins / **Prévention** / Gestion des crises sanitaires / Qualité et pertinence des soins / Accompagnement des professionnels de santé.

C'est dans le cadre de la mission 3 « **Prévention** » que les professionnels de santé de la CPTS des Vallées du Clain ont organisé une journée de prévention santé à destination des enfants du territoire, le dimanche 1er février 2026, de 9h à 17h, à la salle du Clos à Roches-Prémarie-Andillé.

Cette journée, gratuite et ouverte à toutes les familles, ciblait plus particulièrement les enfants âgés de 3 à 5 ans. Elle prenait la forme d'un parcours ludique articulé autour de six grandes thématiques (la motricité, la nutrition, le sommeil, le langage et la santé bucco-dentaire, les émotions et la vision).

À leur arrivée, les familles étaient accueillies par des professionnels de santé de la CPTS. Les enfants recevaient une « carte parcours » illustrée de personnages, chacun associé à une thématique, une couleur et une forme géométrique. À chaque atelier réalisé, un autocollant correspondant était apposé sur la carte. Une fois le parcours complété, les enfants repartaient avec un petit souvenir sous forme de magnet.

L'ensemble des thématiques abordées était relié par un fil conducteur commun : l'exposition aux écrans. Conscients que cette question concerne aussi bien les familles que les professionnels de santé, la CPTS a souhaité ouvrir la réflexion de manière bienveillante et collective.

Dans ce cadre, un théâtre-forum animé par la compagnie « Arlette Moreau » a été proposé tout au long de la journée. Les comédiens ont joué plusieurs scènes inspirées de situations du quotidien en lien avec l'usage des écrans puis, ont interpellé le public afin d'échanger sur les attitudes et les choix possibles. Des parents présents se sont prêtés au jeu en venant rejouer certaines scènes selon leurs propres idées, soutenus et encouragés par le public, permettant ainsi une réflexion collective, vivante et concrète autour de cette problématique.

Les familles ont également pu profiter d'un coin lecture et d'une collation. Cinq étudiantes en orthophonie et deux étudiantes en médecine ont participé bénévolement à cette journée et ont largement contribué à son bon déroulement.



Angélique MENANT
Coordinatrice CPTS des Vallées du Clain
Tel : 06 49 65 96 54
Mail : coordonateur.cpts.vdc@gmail.com



DON D'ORGANES EN PARLER PEUT TOUT CHANGER

Notre commune est devenue la première commune de la Vienne « **ville ambassadrice du don d'organes** ».

Une démarche porteuse de sens, de solidarité et d'espoir.

En France, 80 % des citoyens se déclarent favorables au don d'organes, pourtant moins d'une personne sur deux a pris le temps d'en parler avec ses proches. En l'absence de cette discussion, les équipes médicales se heurtent souvent à un refus.

Aujourd'hui, 22 700 personnes attendent une greffe en France. Chaque jour deux personnes d'entre elles décèdent, faute d'organes disponibles.

En devenant « ville ambassadrice du don d'organes », nous affirmons notre volonté de rendre cette cause plus visible, favoriser le dialogue, et d'encourager la solidarité.

Notre engagement s'est traduit concrètement par :

- * l'installation de panneaux « Ville ambassadrice du don d'organes », symbole d'un territoire généreux, ouvert et solidaire.

- * la diffusion d'informations sur le bulletin municipal

Le 22 juin 2026 est la journée Nationale du don d'organes.

D'ici là, nous avons encore du travail pour informer, éveiller les consciences, encourager les échanges notamment auprès des associations et des clubs sportifs.

Ces actions rappelleront à chacun que le don d'organes sauve des vies — l'un des plus beaux gestes d'humanité.

Ensemble, faisons de notre commune un territoire de vie, d'entraide et d'espoir.

Parce que chaque discussion peut, un jour, **SAUVER DES VIES...**



LE SANCTUAIRE D'ODIN : UN RENDEZ-VOUS GOURMAND CHAQUE JEUDI

Le Sanctuaire d'Odin est présent dans notre commune depuis janvier 2026. Ce food truck vous accueille chaque jeudi soir à partir de 19h00 pour un moment convivial autour de burgers faits maison.

Il propose des recettes généreuses et originales, élaborées à partir de produits locaux : pain de boulanger, viande de qualité et ingrédients soigneusement sélectionnés. Côté boissons, une sélection de bières et d'hydromel, ainsi que des sauces maison comme la fameuse sauce Olga, complètent l'offre.

Petits et grands vikings y trouveront leur bonheur.

Pour plus de confort, les précommandes sont possibles dès 14h.

Tous les jeudis à 19h

Place de Poste

06.31.53.31.49

www.le-sanctuaire-dodin-foodtruck.eatbu.com

Le Sanctuaire d'Odin



STÉPHANE'S FESTIN CRÉOLE

Installé dans la commune depuis avril 2026, tous les lundis soirs à partir de 18h, Stéphane's Festin Créole vous propose un véritable voyage gustatif au cœur des Antilles.

Ce food-truck met à l'honneur une cuisine créole authentique, avec des spécialités incontournables comme les bokits, accras, samoussas et colombo.

Préparées avec soin, ces recettes riches en saveurs séduisent aussi bien les amateurs de découvertes culinaires que les habitués.

Entre épices, traditions et convivialité, chaque passage est une invitation au voyage.

Tous les lundis à partir de 18h

Place de la Poste

07 88 26 71 02

Stéphane festin créole



RAPPELS

Nuisances travaux de bricolages et de tontes

Horaires autorisés :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

(Arrêté n°2022-DCPPAT/BE-005 en date du 05 janvier 2021)

Brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels est interdit toute l'année et sur l'ensemble du département de la Vienne. Ces déchets verts sont donc à déposer en déchetterie. (Arrêté n°2021-DCPPAT/BE-005 en date du 05 janvier 2021)

Ramassage des crottes de chien

Les déchets de votre chien sont de votre responsabilité et il est obligatoire de les ramasser partout et tout le temps y compris dans les caniveaux, les espaces verts !

N'oubliez pas de toujours prendre un sac et de le mettre à la poubelle.

Si votre chien fait caca dans un lieu public ou sur la propriété de quelqu'un d'autre, vous êtes chargé de le récupérer et de le jeter avec soin.

Cela l'empêchera d'entrer dans nos cours d'eau ou de finir sur le fond de la chaussée de quelqu'un d'autre.

C'est avant tout un problème d'hygiène, une crotte de chien met plusieurs mois à se dégrader.

NE PAS RAMASSER LES DÉJECTIONS DE VOTRE CHIEN PEUT VOUS EXPOSER À UNE AMENDE.

Bornes à vêtements

Une borne à vêtements "Le Relais" est entreposée sur le parking proche de la salle des fêtes. Lorsque vous constatez que la borne est pleine, veuillez faire preuve de compréhension et de respect en ne déposant pas vos sacs sur le sol afin d'éviter la pollution visuelle ! Gardez plutôt vos sacs dans le coffre de votre véhicule ! Ce n'est qu'une question de civisme.



ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

MANDAT 2026-2032



Céline
POUGNAND

Maire



Christophe
PYEATT-GUILLOT

1er Adjoint

**Conseiller
communautaire**

Bâtiments
communaux
Services
Techniques



Chantal
CALENDRIER

2ème Adjointe

Communication
Actions Sociales
et Solidarités



Jean-Pierre
POUILLAUDE

3ème Adjoint

Voirie
Sécurité
Événements
communaux



Christelle
CHARGELÈGUE

4ème Adjointe

Enfance Jeunesse
Affaires scolaires et
périscolaires
Référénte
Associations



Joël DUVERGER

5ème Adjoint

Budget Finances
Patrimoine
Urbanisme
Environnement
Référént Vie
économique



Aurélie
SABOURIN

**Conseillère
municipale
déléguée**

Affaires scolaires et
périscolaires
Enfance
Événements
communaux



Sébastien
CLOPEAU-
LAMONERIE

**Conseiller
municipal délégué**

Bâtiments
communaux
Services
Techniques



Séverine
VACHON

**Conseillère
municipale
déléguée**

Communication
Bulletin municipal
Arantelle CCAS



Loïc PRIGENT

**Conseiller
municipal délégué**

Informatique
Numérique
Site internet
IntraMuros



Cécile GANNE

**Conseillère
communautaire**

Finances
Cadre de vie



Jacky THOMAS

**Conseiller
municipal**

Appels d'offres
Urbanisme
Vie économique



Céline JOINT

**Conseillère
municipale**

Communication
Evénements
communaux
Vie économique



Jérôme BARCQ

**Conseiller
municipal**

Réseaux et
bâtiments
communaux



Agathe CATROU

**Conseillère
municipale**

Enfance Jeunesse
Développement
durable



Jérémy MUCCIO

**Conseiller
municipal**

Culture & Sport
Actions sociales



Evelyn
ACHKARIAN

**Conseillère
municipale**

Bibliothèque
Liens
intergénérationnels



Ludovic
BLANCHARD

**Conseiller
municipal**

Séniors
Appels d'offres



Céline
DESBORDES

**Conseillère
municipale**

Appels d'offres
Solidarités
Environnement
Patrimoine
Vie économique

L'APE de Roches-Prémarie-Andillé

C'est QUI ?

C'est une association de parents d'élèves qui réunit des bénévoles motivés, dynamiques et souriants.

Mais l'APE, c'est aussi VOUS : parents, grand-parents, équipes pédagogiques, habitants de la commune, partenaires...

Votre aide est précieuse, que ce soit pour organiser les événements, participer au bon déroulement des actions ou contribuer financièrement.

Pour QUOI faire ?

Contribuer aux financements des projets pédagogiques, des sorties scolaires des enfants scolarisés dans les classes élémentaires et maternelles de La Saulée (visiter une ferme pédagogique, aller au cinéma, faire un voyage en fin d'année...)

Proposer un accompagnement à la scolarisation avec « Coup d pouce » : dédié à l'aide aux devoirs.

Organiser des animations pour les familles et les habitants : Vente de sapins, "Vide ta chambre", Carnaval, Chasse aux œufs, Fête des écoles...

Nos actions vous intéressent ?

Nous serons ravis de vous compter parmi nous dans l'association en tant que membres, mais également si vous avez une heure, une demi-journée ou plus à nous consacrer. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons partager les tâches et alléger l'investissement en temps pour chacun !

Un coup de main, même ponctuel, est toujours le bienvenu.

Prenez contact avec nous : aperpa86340@gmail.com

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN, MERCI POUR NOS ENFANTS



QIGONG, PILATES, STRETCHING : 16 créneaux hebdomadaires de gymnastique douce pour votre santé

L'APQAM, présente principalement à Roches-Prémarie-Andillé, mais également à Vivonne et Mignaloux-Beauvoir, propose des activités physiques douces favorables à la santé.

Des cours de Qigong

Le Qigong est une forme de gymnastique de santé d'origine chinoise. Cette discipline est une méthode corps-esprit par excellence : elle allie des mouvements doux et lents, des automassages, des exercices respiratoires et de méditation. La pratique régulière du Qigong améliore l'équilibre, la mobilité articulaire, la tonicité générale. Elle aide aussi nettement à apaiser les émotions et développe les capacités de concentration.

Notre association propose 8 créneaux hebdomadaires sur 3 thématiques différentes (Qigong santé, Qigong Yangsheng, Bâtonnet de longévité) de manière à correspondre aux attentes qui varient en fonction de l'âge et de la forme physique de chacun.

Des séances de Pilates

La méthode Pilates est une forme de gym douce posturale, faite pour renforcer les muscles profonds et stabilisateurs. Elle permet d'optimiser l'alignement corporel, d'augmenter sa tonicité et sa souplesse. Les mouvements sont exécutés avec une respiration profonde qui augmente les effets bénéfiques et contribue largement à évacuer le stress.

Nous proposons 6 séances hebdomadaires en matinée et en soirée.

Des séances de Stretching dynamique

Ils'agit ici de gagner en souplesse, en mobilité ostéo-articulaire, mais sans oublier la tonicité. Le Stretching dynamique est une activité complémentaire aux autres activités physiques pour gagner en aisance dans tous les gestes du quotidien et réduire les risques de blessures pendant l'effort.

Contacts :

Présidente : Catherine Démousseau Tél. : 06 73 68 09 23

Enseignant diplômé d'Etat : Bruno Blas

Tél. : 06 21 78 03 01

Site web : assoqigong86.fr

TEAM IMPACT

L'association "TEAM IMPACT 86" organisera une "Journée Complexe Sportif" le samedi 5 septembre 2026 du 10h à 16h au cours de laquelle, vous pourrez venir essayer au complexe sportif de Roches Prémarie Andillé (route de Raboué) différentes pratiques sportives telles que Boxe Thaï, self défense (Art Martial Penchack Silat), tir à l'arc... D'autres activités seront également proposées, l'organisation est en cours.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mr Jean-François RIBARDIERE teamimpact86@outlook.fr ou 06.46.09.29.84



Le Smarves et Clain Athlétisme 86 (SCA86) : Running, Marche nordique, Remise en forme, athlétisme

Le club fédéral d'athlétisme des Vallées du Clain vous propose toutes ces activités avec un encadrement professionnel (deux éducateurs sportifs), et formé. Vous bénéficierez ainsi des conseils de nos entraîneurs, car la pratique du sport doit être encadrée pour des tarifs de licence maîtrisés.

Pour vous, cela peut être Remise en forme à Roches-Prémarie-Andillé (Dojo le mercredi soir), Marche nordique sur les chemins des Vallées du Clain, Running et athlétisme à Smarves.

À l'échelle des Vallées du Clain et de Gençay, c'est 330 adhérents répartis sur les différentes activités et installations pour du sport santé, du loisir, de la motricité pour les plus jeunes et de la compétition pour les plus mordus.

Vous voulez apprendre le vrai geste de la marche nordique, apprendre à bien courir et bénéficiez des conseils, tests et plans de nos entraîneurs. Il est temps de venir nous rejoindre. Vous verrez la différence !

Une équipe en Nationale 2B

Les saisons 2025 et 2026 auront vu la participation de notre équipe interclubs en Nationale 2B (suite à l'accession gagnée en 2024). Cette équipe a atteint le niveau national avec des athlètes formés au club et habitant nos communes (dont 25% à Roches-Prémarie-Andillé).

Cette saison, les adversaires seront les équipes de : La Rochelle, Corrèze Athlé et Dordogne Athlé notamment. Encore un beau défi à venir.

Un club organisateur

Cette année, le club est organisateur de compétitions au stade de Smarves, mais aussi de deux courses running :

- Dimanche 18 janvier : Trail Insolite de Ligugé (1300 participants)
- Samedi 25 avril : championnats Vienne/Deux-Sèvres U14 et U16 (250 jeunes) au stade de Smarves.
- Mercredi 17 juin : Meeting des Vallées du Clain au stade de Smarves (19h30-22h)
- Et surtout, le vendredi 3 juillet : Corrida du Clos à Roches-Prémarie-Andillé (5km et 10 km en soirée – routes et chemins vallonnés)

Nous suivre :

<https://sca86.athle.fr>

instagram : sca_86

Nous contacter : smarves.athle86@gmail.com



JAD (Jeunes Amis de la Danse)

Envie de découvrir ou redécouvrir le plaisir de danser, l'association de danse des JAD Roches Prémarie Andillé vous propose quatre cours par semaine avec un spectacle au mois de juin.

Nous proposons de la danse classique, du modern jazz, de la danse urbaine et de l'afro hip hop. Rendez vous à la journée des associations le dimanche 6 septembre de 9h à 13h au vieux stade de Roches Prémarie Andillé pour nous rencontrer et peut être vous inscrire et participer à deux cours d'essais à la rentrée ! (Réserver aux nouveaux danseurs).

Pour nous accompagner dans cette belle aventure de la vie associative auprès de bénévoles investis et motivés, nous vous invitons à notre assemblée générale le samedi 10 octobre à 10h (salle au-dessus de la mairie de Roches-Prémarie-Andillé). De petites douceurs vous attendent à la suite de ce moment convivial !

Nos portes ouvertes se tiendront courant décembre, la date et le lieu sont à confirmer.

Suivez-nous sur nos réseaux pour suivre toutes nos actualités !

 **Facebook @Jad Les Roches**

 **Instagram @jad_les_roches**

Julie, Justine, Stéphanie et Marina pour le bureau de JAD les Roches Prémarie



Belles réussites aux Roches En Flèche

Cette année, notre Club a fait le plein...

- le plein d'archers pour notre compétition amicale Indoor 3D, qui a eu lieu le 8 mars au complexe sportif : Nous avons "explosé les scores" avec pas moins de 90 archers inscrits, avec un rayonnement régional (86, 79, 16 et 87), pour une journée sportive et conviviale. Mais aussi avec réservation d'autant de repas, dont le plat principal a été cuisiné avec amour par Martine, notre cordon bleu... Tout le monde s'est régalé.

Bien sûr, ce week-end n'aurait pas pu être réussi sans TOUS les bénévoles qui ont œuvré pendant 2 jours pour que cette fête soit belle : Merci à tous.

- le plein d'archers qualifiés : cette année encore, notre club était bien représenté au concours national, qui s'est déroulé le dimanche de Pentecôte, à Conty (80).

Avec Alix et François, Zoé y retourner pour remettre sa médaille d'argent en jeu. Bonne chance à eux.

Retrouvez nous les mercredis de 17h45 à 19h45 et les vendredis à partir de 19h30, au complexe sportif, pour essayer ce sport et qui sait pour y revenir toute une saison...

Rogeon Thierry - Président

lesrochesenfleche86@gmail.com



NOUVELLES ENTREPRISES

Commerces et autres



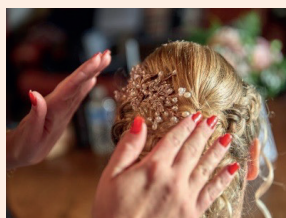
Institut de beauté

L'institut se situe à son domicile au 20 rue de la liberté, 86340 Roches-Prémarie-Andillé

Mme Loue POHIN - Tél : 07 85 51 58 45 - Mail : pohinloue@gmail.com

Expérience et qualification : a un CAP et BP esthétiques avec 8 ans d'expérience

Prestation : massage corps, soins visages, épilation, beauté des mains et pieds, maquillage et beauté du regard



Coiffeuse à domicile

Installée au 4 rue du Four à Chaux, à Roches-Prémarie-Andillé. Mélissa VIGNAUD - 06 79 65 92 42 melcoiff-17-86@outlook.fr -  [melcoiff1786](https://www.facebook.com/melcoiff1786)

Mélissa se déplace dans un rayon de 20 km autour de Poitiers ainsi que les communes voisines de Roches-Prémarie-Andillé. Son secteur est assez large.

Mélissa réalise toutes les prestations de coiffures en général (homme/ femme / enfant/ couleur/ balayage / coupe /permanente/ événement mariage / maquillage et Onglerie...)



VFTP Travaux publics Florian VERGNAUD

06 36 40 31 31

Société de travaux publics

4, rue du Château – Roches-Prémarie-Andillé

COMPTE RENDU DU 22 DECEMBRE 2025

SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ARANTELE : VERSEMENT D'UN 1^{er} ACOMPTÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser un premier acompte de 10 000 € à l'association l'Arantelle.

Cet acompte sera imputé sur la subvention votée lors du prochain budget 2026.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT (AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL)

Il a été proposé au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} février 2026 un emploi permanent d'agent polyvalent du service périscolaire relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint technique à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 15 heures annualisées.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT (AVANCEMENT DE GRADE)

Il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} février 2026 un emploi permanent d'agent polyvalent relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28 heures hebdomadaires.

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CNP 2026

M. le Maire rappelle que la Commune est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) pour répondre à ses obligations statutaires vis-à-vis de ses agents affiliés à la CNRACL. Il présente alors le contrat CNP Assurances version 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, d'adopter les conditions générales du contrat CNP version 2026 pour les agents affiliés à la CNRACL, et d'adopter les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP version 2026 pour les agents affiliés à la CNRACL.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
2188/83 autres immob. Corp.	390.00		
21318/69 Bâtiment	-390.00		
Total dépenses		Total recettes	

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA TRANSITION ENERGIE CLIMAT

M. REIX Jean-Paul, adjoint au Maire, informe le conseil que la Commune a signé une convention avec SOREGIES d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti qui arrive à son terme le 31 décembre 2025. Il ajoute que SOREGIES propose de reconduire la convention désormais intitulée convention pour la Transition Energie Climat pour la période 2026-2030. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver la reconduction de la convention susmentionnée, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer.

CONVENTION D'ADHESION À LA MISSION MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MPO)

M. le Maire informe le conseil que la convention d'adhésion à la mission Médiation Préalable Obligatoire (MPO) du Centre de Gestion prend fin le 31 décembre 2025. Il propose de renouveler cette adhésion pour une durée de 3 ans. Il précise que le coût est compris dans la cotisation additionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la mission MPO du centre de gestion. M. le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention d'adhésion.



COMPTE RENDU DU 19 JANVIER 2026

DECISION MODIFICATIVE N°4 AMORTISSEMENT SUBVENTION INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
198 (040) Neutralisations amortis	390.00	28041512 (040) : Bâtiments instal	2 492.37
	2 492.37		2 492.37

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
6811 (042) Dot. Aux amort. immo	2 492.37	77681 (042) : Neutralisation amor	2 492.37
	2 492.37		2 492.37

II – OUVERTURE DE CREDITS

Considérant la nécessité d'engager des dépenses d'investissement en dehors de celles inscrites en restes à réaliser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir les crédits suivants : 1 099 € à l'article 2188 autres immobilisations corporelles. Cette inscription sera reprise au budget 2026.

III – RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE SOCIAL ET DE LA SALLE POLYVALENTE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX PAR LOT

M. le Maire rappelle que, par délibération du 3 novembre 2025, le Conseil a lancé la consultation des entreprises pour le projet de rénovation énergétique du centre social et de la salle polyvalente. Il présente le rapport d'analyse des offres des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, de retenir les entreprises proposées et autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des marchés, avenants ou marchés complémentaires nécessaire.

COMPTE RENDU DU 4 FEVRIER 2026

RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE SOCIAL ET DE LA SALLE POLYVALENTE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX PAR LOT DELIBERATION MODIFICATIVE

Modification de la délibération prise en date du 19 janvier 2026 relative à l'attribution du marché de travaux par lot de l'opération "rénovation énergétique du centre social et de la salle polyvalente". Il présente le récapitulatif des entreprises proposées par le maître d'œuvre suite à l'analyse des offres. Ce récapitulatif fait apparaître la répartition des travaux entre le centre social et la salle polyvalente et les Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE).

Entreprises	Montant total HT
NAE	13 319.00 €
UNISCOP	233 775.54 €
ABAUX	65 000 €
ABAUX	175 000.04 €
ETANCHEITE DU SUD OUEST	30 831.24 €
SOUILLE	124 752.60 €
COTE PLAFONDS	155 826.52 €
MORILLON	57 500.00 €
BELLO CONSTRUCTION	40 929.80 €
DUMUIS	13 500 €
CANNETON	45 709.70 €
DURAND MENUISERIE	93 233.28 €
BEAUCHESNE	109 935.02 €
BEAUCHESNE	236 047.75 €
BEAUCHESNE	40 158.18 €
SERVI HOTEL	18 120.00 €
TOTAL HT	1 453 638.67 €
ABAUX	2 829.20 €
SOUILLE	8 157.00 €
SOUILLE	2 220.00 €
MORILLON	1 865.22 €
BEAUCHESNE	8 047.99 €
TOTAL PSE	23 119.41 €
TOTAL TRAVAUX + PSE	1 476 758.08 €

RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente peut faire l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Cette opération s'élève à 949 005.45 € HT dont 130 643.89 € HT d'études et 818 361.56 € HT de travaux.

Il est décidé de solliciter auprès de l'Etat les subventions susmentionnées à hauteur de 250 000 € pour la DETR et 100 000 € pour la DSIL.

III – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC ENERGIES VIENNE POUR LA SUBVENTION ET L'AVANCE REMBOURSABLE ACCORDEES POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE SOCIAL

Il a été établi une convention entre le Syndicat Energies Vienne et la Commune afin d'obtenir une subvention et une avance remboursable sans frais.

Pour un projet d'un montant de 745 855 € HT, le plan de financement, subvention comprise, est le suivant :

COMPTE RENDU DU 4 FEVRIER 2026 (suite)

- aide à l'investissement du Syndicat Energies Vienne : 186 464 €
- montant de l'avance remboursable du Syndicat Energies Vienne : 398 391 €
- montant de la subvention au titre du fonds vert accordée : 161 000 €

Le remboursement du crédit est réparti sur 25 ans et débute 2 ans après la fin des travaux prévue en septembre 2027.

Il est approuvé la convention de financement entre le Syndicat Energies Vienne et la Commune de Roches-Prémarie-Andillé afin de bénéficier d'une subvention et d'une avance remboursable pour le financement de la rénovation énergétique du centre social.

OUVERTURE DE CREDITS

Considérant la nécessité d'engager des dépenses d'investissement en dehors de celles inscrites en restes à réaliser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits suivants :

- 878.39 € à l'article 2152 installations de voirie - opération 70
- 7 488.00 € à l'article 2188 autres immobilisations corporelles - opération 85

Ces inscriptions seront reprises au budget 2026.

COMPTE RENDU DU 4 MARS 2026

I – OUVERTURE DE CREDITS

Considérant la nécessité d'engager des dépenses d'investissement en dehors de celles inscrites en restes à réaliser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits suivants :

- 7 047,60 € à l'article 21831 - informatique école - opération 82

Cette inscription sera reprise au budget 2026.

II – DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est une obligation

règlementaire pour toutes les communes exposées à au moins un risque majeur. Cet outil d'information préventive est indispensable pour préparer la population à bien réagir en cas de crise.

Il expose que l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB) propose d'élaborer le DICRIM suivant une convention qui définit les conditions de cette réalisation. Le coût s'élève à 2 400 € TTC, 80 % sont pris en charge par différents financeurs, le reste à charge pour la Commune est de 480€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'approuver la proposition de l'EPTB d'élaboration du DICRIM et charge M. le Maire de signer la convention telle que présentée.

COMPTE RENDU DU 21 MARS 2026

I – ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme ACHKARIAN Evelynne, la plus âgée des membres du conseil municipal,

La présidente donne lecture des articles du code général des collectivités territoriales, La présidente demande alors s'il y a des candidats. La candidature suivante est présentée : Mme POUGNAND Céline

La présidente invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du maire. Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. BARCQ Jérôme et M. MUCCIO Jérôme

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Mme POUGNAND Céline a obtenu 19 voix.

Mme POUGNAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

II – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Il est proposé la création de 5 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité la création de 5 postes d'adjoints au maire.

III – ELECTION DES ADJOINTS

Après un appel de candidature, une seule liste de candidats est présentée :

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

La liste présentée a obtenu 19 ou dix-neuf voix :

- M. PYEATT GUILLOT Christopher : 1er adjoint
- Mme CALENDRIER Chantal : 2^{ème} adjointe
- M. POUILLAUDE Jean-Pierre : 3^{ème} adjoint
- Mme CHARGELEGUE Christelle : 4^{ème} adjointe
- M. DUVERGER Joël : 5^{ème} adjoint

COMPTE RENDU DU 31 MARS 2026

I – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Madame la Maire rappelle que conformément à l'article L.2123-17 du Code général des collectivités territoriales, les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites. Cependant, des indemnités peuvent leur être octroyées en application des articles L.2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à cinq, décide, à l'unanimité, de fixer les indemnités de fonction des élus de la manière suivante :

- à compter de l'installation du conseil municipal, soit le 21 mars 2026, le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé à 47.8 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- à compter de l'installation du conseil municipal, soit le 21 mars 2026, le taux de l'indemnité de fonction des adjoints est fixé pour chacun d'eux à 15.5 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- à compter du 1er avril 2026, le taux de l'indemnité de fonction des conseillers délégués est fixé à 5.65 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, sachant que les arrêtés de délégation seront pris pour cette date.

Pour précision, l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L2123-22 à L2123-24 du code général des collectivités territoriales.

II – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MADAME LA MAIRE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, dans un souci de bonne administration communale, de confier à Mme le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- 1- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 2- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions de cimetières
- 3- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 4- de décider l'aliénation gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- 5 - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 €

Pour précision, Mme le Maire doit rendre compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

III – SYNDICAT ENERGIES VIENNE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT

Considérant, à la suite des élections municipales, la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Commune au sein de la Commission territoriale d'Energie (CTE) du Syndicat Energies Vienne,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- désigne ses représentants pour siéger à la CTE du Syndicat Energies Vienne :

• M. POUILLAUDE Jean-Pierre : représentant titulaire

• M. BARCQ Jérôme : représentant suppléant

- prend acte que ses représentants devront rendre compte au conseil des décisions et informations du Syndicat Energies Vienne.

IV – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL COLLEGE TRAVAUX PUBLICS

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que la Commune est membre du SIMER, la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à la représenter au sein du comité syndical – collège « travaux publics ». Sont ainsi nommés délégués au sein du comité syndical – collège « travaux publics » du SIMER : M. PYEATT Christophe en qualité de délégué titulaire et M. DUVERGER Joël en qualité de délégué suppléant.

V – DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU COMITE NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE

Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune au sein du collège "élus" du CNAS et un délégué de la commune au sein du collège "agents", décide de procéder, à l'élection du délégué local du collège "élus" puis du délégué local du collège "agents" :

ont été proclamés délégués locaux du CNAS : Mme CALENDRIER Chantal pour le collège "élus" et Mme CHARIER Claudie pour le collège "agents".

VI – DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Madame la Maire rappelle que chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires ; Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner en tant que correspondant défense de la commune : M. POUILLAUDE Jean-Pierre.

COMPTE RENDU DU 31 MARS 2026 (suite)

VII – DESIGNATION DU DELEGUE DEONTOLOGUE

Madame la Maire rappelle que tout élu peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L1111-13 » du CGCT. La mission du référent déontologue des élus consiste en un accompagnement dans la prévention des risques décrits à l'article L1111-13 du CGCT, comme par exemple la prévention des conflits d'intérêts ou encore les atteintes aux principes de liberté, d'égalité, de fraternité ou encore de laïcité. Les avis et conseils donnés par le référent déontologue sont consultatifs. Est proclamée référent déontologue de la commune Mme PAVAGEAU Stéphanie.

VIII – CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer six commissions municipales :

- 1- commission « voirie, urbanisme, bâtiments communaux, sécurité »
- 2- commission « communication, vie associative, culture et sport »
- 3- commission « enfance, jeunesse et affaires scolaires »
- 4- commission « finances, vie économique, marchés publics »
- 5- commission « action sociale, seniors, solidarité, CCAS »
- 6- commission « environnement, patrimoine, développement durable »

IX – TRANSFERT D'ACTIV3 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CLAIN

Madame la Maire rappelle que le Département octroie des subventions aux communes et établissements publics de coopération intercommunale dans le cadre du dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires

pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV3). Elle ajoute que l'enveloppe du programme voirie de la Communauté de Communes des Vallées du Clain s'avère insuffisante pour régler l'ensemble des travaux de voirie nécessaires. Madame la Maire propose alors de transférer l'enveloppe d'ACTIV3, d'un montant de 24 984 €, à la Communauté de Communes des Vallées du Clain pour le programme voirie intercommunal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette proposition et charge Madame la Maire d'effectuer les démarches en ce sens.

X – REDEVANCE 2025 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX D'ELECTRICITE

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de fixer à 302 € la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux d'électricité au titre de l'année 2025.

XI – REDEVANCE 2025 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX DE GAZ

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 859.98 € la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de gaz au titre de l'année 2025.

XII – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Madame la Maire expose que l'aide cuisinier, au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, a changé d'affectation. Elle propose de créer un emploi d'aide cuisinier, au grade d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 32 heures hebdomadaires, à compter du 1er mai 2026. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette création de poste et charge Madame la Maire de procéder au recrutement.

COMPTE RENDU DU 27 AVRIL 2026

I – ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS à 8, étant entendu qu'une moitié sera élue par le conseil municipal et l'autre moitié sera nommée par la Maire.

Le conseil municipal élit, à l'unanimité, les membres du collège des élus suivants :

- M. BLANCHARD Ludovic
- Mme CALENDRIER Chantal
- M. MUCCIO Jérémy
- Mme VACHON Séverine

II – REDEVANCE 2025 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, par application des modalités tarifaires fixées à l'article R. 20-53 du code des postes et communication électroniques, de recouvrer la somme de 2 801.74 € auprès de Orange.

COMPTE RENDU DU 29 AVRIL 2026

I – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme POUGNAND Céline vote le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté ci-dessous :

Investissement			
Dépenses :	Prévu :		1 352 210.28
	Réalisé :		629 931.19
	Reste à réaliser :		235 000.00
Recettes :	Prévu :		1 352 210.28
	Réalisé :		574 868.38
	Reste à réaliser :		204 844.00
Fonctionnement			
Dépenses :	Prévu :		1 978 730.37
	Réalisé :		1 626 806.15
	Reste à réaliser :		0.00
Recettes :	Prévu :		1 978 730.37
	Réalisé :		2 027 621.14
	Reste à réaliser :		0.00
Résultat de clôture de l'exercice			
Investissement :			-55 062.81
Fonctionnement :			400 814.99
Résultat global :			345 752.18

II – AFFECTATION DES RESULTATS 2026

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme POUGNAND Céline, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	300 814.99
- un excédent reporté de :	100 000.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	400 814.99
- un déficit d'investissement de :	55 062.81
- un déficit des restes à réaliser de :	31 156.00
Soit un besoin de financement :	85218.81

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	400 814.99
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	200 814.99
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	200 000.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	55 062.81

III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026, DES TAUX 2026 D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES ET DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS ET REPARTITION ATTRIBUEE AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

Voir pages 4 et 5 du présent bulletin.



VIGILANCE – DÉMARCHAGE À DOMICILE

La municipalité appelle les habitants à la plus grande vigilance face aux opérations de démarchage à domicile actuellement signalées sur plusieurs communes du territoire.

Des personnes peuvent se présenter comme partenaires d'organismes publics, de collectivités ou d'entreprises afin de gagner la confiance des habitants. Nous vous invitons à rester prudents et à vérifier systématiquement l'identité et les justificatifs des personnes qui se présentent à votre domicile.

Quelques conseils :

- ✓ Ne signez aucun document dans la précipitation.
- ✓ Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires ou informations personnelles.
- ✓ Demandez une carte professionnelle ou un justificatif officiel.
- ✓ En cas de doute, n'hésitez pas à refuser l'entretien et à contacter directement l'organisme concerné.

Soyez particulièrement attentifs aux personnes les plus vulnérables de votre entourage et n'hésitez pas à partager ce message. Merci de votre vigilance.

ÉTAT CIVIL

Du 01 décembre 2025 au 15 mai 2026 (Conformément à la loi, seules figurent les publications autorisées)

Naissances :

Zoé DUCHADEAU	12.12.2025
Amicie HALLEY	21.12.2025
Paulin LEGUILLON FERREIRA	09.02.2026

Pas de mariage

5 PACS

Décès :

BELLAN veuve DENIAU Christiane	19.02.2026
ABONNEAU veuve WINÉ Claudine	22.02.2026
CHARLES Gérard	19.03.2026
BOUTINEAU veuve BRET Chantal	18.04.2026
LAVERRE née LEROY Marie-Hélène	23.04.2026

EXPRIMEZ-VOUS !

Faites nous part de vos suggestions et remarques, en complétant le coupon ci-dessous et en le déposant au secrétariat ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

Nom :

Prénom :

Mail/Téléphone :

Commentaire :

FUTUR NOM DU PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

Nous souhaitons donner un nouveau nom au bulletin municipal. Pour cela aidez-nous en cochant l'une des cases ci-après :

La
Gazette

☐

Notre
Gazette

☐

Vivre
Ensemble

☐

Nous vous remercions de votre collaboration.
À DÉPOSER EN MAIRIE

AGENDA

JUIN

26 Fête des écoles

JUILLET

3 Corrida du SCA 86
Fête du clos avec feu d'artifice
7 Bibliothèque : « Histoires à la belle étoile » et « Nuit des étoiles »

SEPTEMBRE

Bibliothèque : vote pour le prix noir Dissay
1 Rentrée scolaire
5 TEAM IMPACT Journée au Complexe Sportif de 10h à 16h
6 Rencontre des associations au vieux stade à Roches-Prémarie-Andillé de 9 h à 13 h
13 Roches en Flèches : Compétition extérieure au vieux stade, à partir de 14h
Nettoyons la nature

OCTOBRE

9 Bibliothèque : vote pour le prix des lecteurs Cognac
Tournoi de puzzles du réseau des bibliothèques
4 Octobre rose
11 Roches en Flèches : Compétition intérieure au complexe sportif toute la journée
15 APE : commande des sapins de Noël
28 Bibliothèque : lecture « Des histoires qui font peur »

NOVEMBRE

Bibliothèque : soirée « auberge de la Grand'Route »

DÉCEMBRE

20 Marché de Noël à la salle d'Andillé de 10h à 18h
23 Bibliothèque : Histoires de Noël